

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D75-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Annick PAKLOGLOU par Guillemette DEBORDE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	16
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Tarifs 2020 – Foire et marchés

Comme chaque fin d'année, il est proposé de fixer les tarifs applicables aux droits de places pour les foires et marchés pour application à compter du 1^{er} janvier 2020.

	MARCHÉ HEBDO		FOIRE DU 1 ^{ER} MAI	
	2019	2020	2019	2020
Abonnés marché le ml pour l'année/trimestre	7.70	7.70	7.10	7.10
Abonnés le ml pour la foire				
Non Abonnés marché le ml par marché/foire + extension du ml abonné par marché/foire	1.70	1.70	22.30	22.30
Débride le ml	Sans objet		71.00	71.00
Raccordement électrique				
- Abonnés marché par trimestre	25.30	25.30		
- Non abonnés marché/foire	3.50	3.50	9.10	9.10

La perte de la clé d'ouverture des bornes du marché sera facturée 60,00€.

Le paiement de l'abonnement est suspendu dès 3 mois d'absence pour accident ou maladie.

CIRQUES - VOGUES - AMBULANTS SEMAINE			VOGUE DU 1 ^{ER} MAI	
Cirques par m ² / jour de représentation	1.05	1.05		
Forfait journalier fluides pour les cirques	6.60	6.60		
Forfait journalier électricité			7.50	7.50

- Petits Métiers :				
Jour férié	36.00	36.00	51.00	51.00
Jour de week-end	15.20	15.20	15.20	15.20
- Salles de Jeux				
Jour Férié	56.00	56.00	76.50	76.50
Jour de week-end	23.50	23.50	23.30	23.30
- Gros Métiers				
Jour férié	86.50	86.50	122.00	122.00
Jour de week-end	35.50	35.50	35.40	35.40
Boutiques, bancs et stands				
- le ml/jour férié	2.15	2.15	3.10	3.10
- le ml/jour de week-end	1.00	1.00	1.00	1.00
Jeux à pièces ou jetons				
- le ml/jour férié	3.60	3.60	4.10	4.10
- le ml/jour de week-end	1.50	1.50	1.50	1.50
Stationnement caravanes / jour	3.00	3.00	4.00	4.00
<u>AMBULANTS SEMAINE</u>				
- Forfait Journalier	10.00	10.00		
- Forfait journalier électricité	3.50	3.50		
<u>CAMION MAGASIN</u>				
Vente sur Déballage				
- Forfait journalier	61.00	61.00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs communaux de droits de places pour les foires et marchés comme fixés ci-dessus pour l'année 2020,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

Valérie GLATARD, Maire.

